



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 8 octobre 2024 à la salle des sessions.

Cette séance est présidée par le maire, monsieur Larry Bernier. Étaient également présents messieurs les conseillers Jean Bernier, Jean-Raymond Côté, Patrick Matton et Henry Rioux formant quorum.

Était également présent, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

Absences motivées : madame la conseillère Chantal Corriveau et monsieur le conseiller Adrien Francoeur.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

71-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

1. « J'ai appris que l'on pouvait presque toujours voir le bon côté des choses, pourvu que l'on prenne la décision de le faire. » Lucy Maud Montgomery
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 septembre 2024
4. Correspondance
5. Résolution adoptant les comptes
6. Première période de questions du public
7. Résolution concernant la dérogation mineure 2024-05 du 40, chemin Baie-William Ouest
8. Résolution concernant la dérogation mineure 2024-06, 89, rue Principale
9. Résolution nommant madame Nancy Lareau, coordonnatrice de la bibliothèque
10. Résolution mandant le directeur général et greffier-trésorier à prendre les procédures nécessaires dans divers dossiers ayant trait au recouvrement de taxes impayées
11. Affaires nouvelles
12. Deuxième période de questions du public
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



72-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 septembre 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

73-24 RÉOLUTION ADOPTANT LES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des comptes à payer et des comptes ratifiés et avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses.

Comptes à payer : 274 773,32 \$

Comptes ratifiés : 21 508,13 \$

Total : 296 281,45 \$ \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



PREMIÈRE PÉRIODE QUESTION DU PUBLIC

Question de M. Claude Lavoie :

Si je comprends bien les comptes ratifiés ce sont les comptes récurrents (ex. Hydro-Québec) et les comptes à payer ce sont les comptes qui vont être payés plus tard, c'est bien cela ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Oui c'est bien cela, les comptes ratifiés sont déjà payés tandis que les comptes à payer attendent l'adoption par le Conseil pour être payés.

N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, veuillez-vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. www.lacedouard.ca

74-24 RÉOLUTION DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE No. 2024-005 : Matricule 9279_50_3353_00.0000, situé au 40, chemin Baie-William Ouest

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché sur les babillards et le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme et les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure no 2024-005, concernant un immeuble situé au 40, chemin Baie-William Ouest, Lac-Édouard;

ATTENDU QUE ladite demande consiste à légaliser la situation suivante : le bâtiment principal ou ses dépendances empiètent dans la bande riveraine ou dans la zone de 5 mètres de non- construction;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable quant à cette demande;

ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard est favorable à la demande de dérogation mineure no. 2024-005; situé au 40, chemin Baie-William Ouest, Lac-Édouard, matricule 9279_50_3353_00.0000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**75-24 RÉOLUTION DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE No. 2024-006 :
Matricule 9681_62_7673_00.0000, situé au 89, rue Principale**

ATTENDU QU'UN avis public a été affiché sur les babillards et le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme et les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure no 2024-005, concernant un immeuble situé au 89, rue Principale à Lac-Édouard;

ATTENDU QUE ladite demande consiste à légaliser la situation suivante : se servir de l'emplacement pour construire un garage.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable quant à cette demande;

ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard est favorable à la demande de dérogation mineure no. 2024-006; situé au 89, rue Principale, Lac-Édouard, matricule 9681_62_7673_00.0000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**76-24 RÉOLUTION NOMMANT MADAME NANCY LAREAU COORDONNATRICE
DE LA BIBLIOTHÈQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

ET RÉSOLU :

QUE madame Nancy Lareau soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque de la Municipalité de Lac-Édouard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**77-24 RÉOLUTION MANDATANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-
TRÉSORIER À PRENDRE LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES AU
RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard mandate monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier à prendre les procédures nécessaires dans divers dossiers ayant trait au recouvrement de taxes impayées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Larry Bernier, lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2^e mercredi du mois.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Question par courriel de M. Marc-André Bernard :

Concernant le dépôt des états financiers comparatifs à chaque année, est-ce que le sujet sera traité à la séance du 12 novembre prochain ? À quelle date sera fait le comparatif au 30 septembre ou au 31 octobre ? Présenterez-vous les faits saillants de la comparaison ? Pourrais-je obtenir une copie des états financiers comparatifs de l'année dernière ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Oui, nous le présenterons à la séance du 12 novembre prochain. Le comparatif se fait au 30 septembre. Oui nous présenterons les faits saillants. Nous vous en ferons parvenir une copie.

Question de M. Claude Lavoie :

Pourquoi une résolution pour nommer une coordonnatrice à la Bibliothèque ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

C'est une demande qui nous est venue de la Centrale des Bibliothèques. Nous devons avoir une coordonnatrice qui suivra des formations, s'occupera de la correspondance des livres aux 6 mois, etc. et ce bénévolement.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE



Question de M. Carl Turner :

Pourquoi une résolution pour les taxes impayées ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Selon la loi, il faut adopter une résolution pour les taxes impayées à chaque année.

Question de M. Jean Bernier, conseiller:

Est-ce qu'il y a beaucoup de taxes impayées cette année et pourrait-on avoir le montant ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Il y a au moins quatre citoyens qui n'ont pas payé leurs taxes et je ne peux vous dire le montant, il vous sera divulgué à la prochaine séance.

N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, veuillez vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. www.lacedouard.ca

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la levée de l'assemblée.

Pierre Arseneault
Directeur général et greffier-
trésorier

Larry Bernier
Maire